



RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

# Rapport de Jury

Concours de recrutement concours  
SAENES classe supérieure externe

SESSION 2023

Ce rapport est destiné à compléter l'information des candidats au concours de secrétaire administratif de l'éducation nationale de classe supérieure externe.

Le concours de SAENES classe supérieure externe est ouvert conformément au décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau 5 ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

## **I – Epreuves du concours externe de SAENES Classe supérieure**

Texte : Arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure ou grade analogue des administrations de l'Etat et de certains corps analogues

**Les épreuves d'admissibilité** sont les suivantes :

⇒ **Une épreuve de cas pratique** avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions (durée 3 heures : coefficient 2). Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt-cinq pages.

⇒ **Une épreuve au choix** du candidat, ce choix étant précisé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes (durée 3 heures; coefficient 2) :

- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la comptabilité et la finance ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public et des questions européennes ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels de l'économie et des questions européennes.

**L'épreuve orale d'admission** consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes; coefficient 3).

### **Calendrier**

Inscriptions : du 14 février 2023 au 14 mars 2023 ;

Epreuves d'admissibilité : le 20 et 21 avril 2023, Glaz Arena, Cesson Sévigné, Bruz ;

Epreuve orale d'admission : le 20 et 21 juin 2023, Rectorat de Rennes.

Jury d'admission et publication des résultats : le 21 juin 2023

## II – Statistiques du concours

CONCOURS	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis LP	Inscrits LC
SAENES CL. SUP.EXTERNE	5	102	22	13	5	1

### Répartition des inscriptions par sexe

	Femmes	Hommes	Total
SAENES Cl. Sup. ext.	87	15	102

### Epreuves d'admissibilité

	Inscrits	Présents	Absents	Note minimale	Note maximale	Moyenne
Cas pratique	102	22	80	6,25	16,25	11,55
GRH	64	15	49	7,5	16,5	11,36
Comptabilité et finance	11	1	10	14	14	14
Droit public et questions européennes	18	5	13	5,5	12,75	9,63
Economie et questions européennes	9	1	8	13	13	13

Seuil d'admissibilité : 43,5/80, soit 10,87/20

Nombre de candidats admissibles : 13 (12 femmes, 1 homme)

### Epreuve d'admission

Epreuve	Admissibles	Présents	Note minimale	Note maximale	Moyenne
Orale	13	13	7	19	12,42

Seuil d'admission liste principale : 90,5/140, soit 12,93/20

Nombre de candidats admis sur LP : 5

Seuil d'admission liste complémentaire : 87/140, soit 12,43/20

Nombre de candidats admis sur LC: 1

### **III – Epreuves d’admissibilité**

#### **A – EPREUVE 1 : CAS PRATIQUE**

Le sujet portait sur l’application du cadre sanitaire dans un établissement public local d’enseignement. Le candidat affecté au secrétariat de direction de l’établissement devait répondre aux questions et demandes formulées par l’équipe de direction ou les personnels.

Sur un plan formel (présentation, orthographe, syntaxe), le jury souligne l’effort fait par la plupart des candidats pour respecter les règles d’orthographe, de grammaire et des formes de présentation qui respectent la consigne donnée. Sans s’attacher à des règles strictes de présentation, le jury apprécie que la forme se rapproche de celle des actes professionnels que les agents en poste réalisent au quotidien.

Les correcteurs constatent également des écarts importants dans la qualité rédactionnelle des copies. Sur ce point, il convient de rappeler aux candidats que le jury attend des copies qui soient claires, d’une bonne qualité rédactionnelle et surtout qui apportent de manière limpide et synthétique les informations répondant aux questions posées dans le sujet. Une introduction et des parties claires sont appréciées.

Il faut noter que certains candidats rencontrent des difficultés pour identifier dans les documents les informations pertinentes à transmettre et les ordonner dans leurs copies. La lecture et la compréhension des questions restent essentielles : pour trouver « quelque chose » dans les documents fournis, il faut savoir ce que l’on cherche. Cela peut sembler évident mais c’est un prérequis pour aborder cette épreuve : prise d’info rapide, lecture en diagonale – attention aux titres, à la source /au rédacteur du document. Synthétiser les informations et sélectionner l’info essentielle – éliminer les infos « parasites » en allant à l’essentiel. Il est également nécessaire de savoir à qui on écrit. La synthèse demandée doit être neutre, on ne prend pas parti (attention à la source des données notamment lorsqu’il s’agit de coupure de presse).

Le jury ne peut que conseiller aux candidats de travailler ce point lors de leur préparation au concours. Il ne faut pas perdre de vue que, dans le cadre professionnel, un responsable de service attend de recevoir des notes exploitables et non pas de simples listes d’informations.

**Question 1** – « Le chef d’établissement souhaite que vous lui décliniez les grands principes de ce nouveau cadre sanitaire » : Les candidats ont globalement bien réussi cette partie.

**Question 2** sur le niveau de réponse de l’établissement à la gestion crise COVID

Malgré les documents fournis, des candidats ont éprouvé des difficultés pour indiquer que le niveau de mesures à prendre face au COVID dans les EPLE n’est pas fixé par le chef d’établissement. Trouver les indicateurs sur lesquels reposent l’évaluation de ce niveau de réponse n’a pas été simple pour les candidats.

**Question 3** au sujet de la synthèse du niveau 2 pour l’EPL

Curieusement, là aussi les candidats ont été mis en difficulté. La capacité à identifier les éléments essentiels parmi différentes sources est pourtant un attendu essentiel pour les SAENES.

**Question 4** - La marche à suivre du professeur cas contact positif autotest

Il s’agit peut-être la réponse qui a été la moins satisfaisante en terme de réussite des candidats. A nouveau la capacité à synthétiser des informations relevées dans différents documents a été essentielle pour réussir cette question.

**Question 5** - Rôle de la collectivité selon le cadre sanitaire

Cette question nécessite de connaître les interactions entre un EPLE et sa collectivité de rattachement, responsable des agents d’entretiens qui jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre le covid.

**Points attribués pour l’orthographe et syntaxe :**

Ces deux points ont permis de faire des différences entre les copies sur un sujet à la portée de tous.

#### **B – EPREUVE 2 : QUESTIONS PORTANT SUR UNE OPTION (\* uniquement SAENES Classe supérieure externe)**

Pour l’épreuve n°2, les candidats du **concours externe** ont majoritairement choisi l’option gestion des ressources humaines.

Pour l'ensemble des options, les sujets portaient sur des compétences professionnelles et théoriques très spécifiques pour lesquelles les notions de base définies dans le programme de l'épreuve étaient indispensables. Il est vivement recommandé aux candidats la lecture attentive des référentiels de ces épreuves (arrêté du 20 décembre 2010). Le jury insiste sur ce point, car c'est cette lecture qui permettra au candidat de faire un choix d'épreuve véritablement éclairé : en effet, ces questions ne s'improvisent pas et nécessitent une préparation régulière les mois qui précèdent l'épreuve.

## **COMPTABILITE ET FINANCE**

1 copie a été corrigée. La note est satisfaisante : 14/20. Le candidat qui a choisi cette épreuve maîtrisait globalement ce domaine. Les exercices correspondaient au programme du référentiel. Une telle épreuve ne s'improvisant pas, le jury conseille aux candidats de ne la choisir qu'à la condition d'en maîtriser les éléments au programme.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ORGANISATIONS (GRH)**

15 copies corrigées. La moyenne est de 11,36/20. Les questions posées relevaient également du programme, insuffisamment maîtrisés par les candidats qui ont composé. Le jury rappelle que cette épreuve, si elle peut paraître plus accessible, ne s'improvise pas non plus et nécessite un travail conséquent pour maîtriser les bases requises. C'est-à-dire, notamment le cadre statutaire de la fonction publique, avec des notions qui peuvent parfois légèrement différer du droit du travail applicable dans le privé, et la réglementation qui en découle. Le candidat ayant vocation, par ce concours, à rejoindre la fonction publique d'Etat.

## **DROIT PUBLIC ET QUESTIONS EUROPEENNES**

5 copies corrigées avec une moyenne de 9,63/20. Les candidats ont rencontré des difficultés et les notes sont donc assez basses.

Des questions très techniques de droit public (subsidiarité, administration déconcentrée VS administration décentralisée, différence entre recours administratif et recours administratif contentieux,) qui impliquent une solide préparation du candidat pour avoir la matière nécessaire à la rédaction des réponses. Peu de candidats ont réussi à proposer une réponse à toutes les questions.

Importance de définir les termes en droits et nécessité d'utiliser un vocabulaire précis et technique.

## **ECONOMIE ET QUESTIONS EUROPEENNES**

1 copie corrigée avec une note de 13/20. Cette épreuve nécessite de solides connaissances des institutions européennes. Les termes économiques présents dans les questions ont été définis.

Sept questions à réponse courte sur des notions économiques classiques comme la définition du PIB, les conséquences de l'inflation, le rôle de la banque centrale européenne, ... Cette épreuve nécessite une préparation solide au concours, des notions générales en économie sont à revoir.

La précision des réponses attendues devait être relativement poussée. Il est attendu des réponses courtes, néanmoins, elles doivent être les plus complètes possible et elles nécessitent de solides connaissances du candidat pour ce sujet.

## **III – EPREUVES D'ADMISSION**

### **A - SAENES CLASSE SUPERIEURE EXTERNE**

L'épreuve d'entretien avec le jury se fonde sur un texte court tiré au sort en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique a pour but de mesurer l'aptitude du candidat à structurer sa pensée, vérifier ses capacités à recueillir et rapporter l'information du texte et enfin, à évaluer ses connaissances générales et sa manière de réagir à une situation professionnelle concrète.

Une bonne connaissance de l'organisation, du fonctionnement et de l'actualité des institutions est indispensable. Les candidats doivent en outre assurer une veille sur les grands projets de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans toutes ses composantes et plus généralement des politiques publiques.

Une connaissance des fonctions et des missions qui peuvent être attribuées aux lauréats est indispensable. Une prise de contact avec un établissement ou un service déconcentré peut être un véritable atout pour les candidats du concours externe qui marquent ainsi leur intérêt pour leur futur employeur. Les candidats doivent aussi s'approprier les principes qui régissent la fonction publique et s'interroger sur leur adhésion à ses valeurs.

Les 13 candidats déclarés admissibles se sont présentés le jour de l'oral d'admission.

A l'issue de ces oraux, le jury émet les remarques suivantes :

- les candidats ont bien utilisé le temps de préparation pour analyser le texte proposé et répondre à la question posée, tout en élargissant leur analyse, ce qui est un point positif. Le jury attendait des candidats qu'ils présentent à l'oral un plan structuré, ce qui a été le cas. Le jury attendait une réflexion allant au-delà des éléments du texte permettant d'ouvrir et enrichir la discussion en fin d'exposé, ce qui a été le cas dans la plupart des présentations. Le jury attire l'attention des candidats sur le respect du temps imparti : il est dommage de devoir couper dans son propos un candidat qui dépasse les 10 minutes ou à l'inverse qui ne les utilise que trop partiellement ;
- il est fortement conseillé aux candidats de s'entraîner bien en amont et à plusieurs reprises à l'oral, afin de maîtriser cet exercice exigeant et délicat, qui nécessite maîtrise de soi et gestion de son stress, des qualités que d'ailleurs on recherche chez un SAENES de classe supérieure.
- il est indispensable de se documenter sur les grands dossiers concernant l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, à la fois sur les sujets de l'actualité de l'année scolaire en cours, mais aussi sur les fondamentaux du ministère et sur leur déclinaison en académie. Le site grand public de l'académie de Rennes présente de nombreux exemples concrets de mise en œuvre des politiques publiques éducatives dans les écoles et établissements : en connaître certains est une preuve tangible d'intérêt pour son futur employeur.

Le jury était particulièrement attentif au positionnement du candidat lors de l'oral : ouverture d'esprit, curiosité, capacité à prendre du recul sur son quotidien professionnel, à mettre en perspective son parcours, à développer et transposer ses compétences dans un contexte professionnel différent, à montrer sa motivation à prendre des responsabilités plus sensibles, mais également sa capacité à appréhender les enjeux d'une coordination d'équipe, ce qui peut être attendu dans certaines fonctions.

Il faut également noter que les candidats ont répondu avec bon sens aux questions et aux mises en situation en s'appuyant sur leur expérience et sur la réglementation, une preuve de leur bonne préparation au concours.

Le jury espère que la lecture de ce rapport apportera aux futurs candidats des pistes de réflexion utiles et leur rappelle que la préparation d'un concours, pour être efficace, débute bien en amont des épreuves d'admissibilité.

31 août 2023

Le président du jury



Vincent LARZUL